

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination des membres de la Commission zonale de
réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres
subventionnés de la zone 3 : province de Liège**

A.Gt 25-01-2007

M.B. 20-03-2007

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel qu'il a été modifié le 14 novembre 2002, le 8 mai 2003, le 17 juillet 2003, le 3 mars 2004, le 4 mai 2005 et notamment l'article 79, § 1^{er};

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel des centres psycho-médico-sociaux libres subventionné affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale et du Ministre de la Fonction publique et des Sports;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission zonale de réaffectation de la zone 1, compétente pour les centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés situés dans la province de Liège;

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Monsieur Jacques L'HOEST ; Monsieur Jean-Marie GILEN ; Monsieur Luc MINGUET ; Monsieur Maurice STASSEN.	Monsieur Benoît DERMIEN ; Madame Anne SPRUMONT ; Monsieur Georges MIGNOT ; Madame Régine DESERT.

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Monsieur François PIQUERAY ; Monsieur Georges GOLDONI ; Monsieur Jean – François GHYS ; Monsieur Jean – Marie BORCY.	Madame Christine VERLAINE ; Monsieur André BRULL ; Madame Françoise WIMLOT ; Monsieur Georges LINOTTE.

Article 2. - Mme Viviane Lamberts, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné est nommée présidente de la Commission zonale de réaffectation.



Mme Monique Lamouline, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné est nommée présidente suppléante de la Commission zonale de réaffectation.

Article 3. - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 janvier 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

Cl. EERDEKENS